

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 19 MAI 2017

15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (7) : Michel EDIAR (Président), Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire Général),  
Mathieu LEMERCIER (Trésorier), Bernard MORTELLIER (Secrétaire général-adjoint),  
Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe), Sandrine TAISSON (Trésorière-adjointe),  
Valérie BERGER-CAPBERN.

Membre de droit : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Secrétariat fédéral : Nathalie MATTON (Secrétariat fédéral)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Marie-Claudine PERRIN

**Le Président ouvre la séance à 19h00**, remercie tous les membres de leur présence et souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres présents Valérie BERGER-CAPBERN et Marie-Claudine PERRIN.

Le Président fait tout d'abord part de ses activités :

- 12 avril : RV avec Jurg Hellmüller, Président de Swiss Orienteering à Paris (75)
- 15 avril : Représentation FFCO sur le championnat de France des clubs de CO à VTT à Annecy (74)
- 16 avril : Représentation FFCO sur le championnat de France de CO à VTT sprint à Annecy (74)
- 22 avril : Représentation FFCO sur le championnat de France Moyenne distance à Casteljalous (47)
- 23 avril : Représentation FFCO sur le championnat de France des Clubs à Casteljalous (47)
- 24 avril : Réunion de la commission « Ethic » de l'IOF (par Skype)
- 10 mai : Séance de travail avec le DTN, à Paris (75)
- 11 mai : AG du CNOSF, à Paris (75)
- 14 mai : Réunion exceptionnelle du comité directeur de la ligue Haut de France à St Omer (62)
- 19 mai : RV avec Siegfried Ritter, Directeur général de SPORT-Ident GmbH à Paris (75)

Puis les différents points de l'ordre du jour sont traités.

## 1. IOF

Le Président informe que deux courriers ont été reçus de l'IOF :

- Un premier intitulé « Consultation on IOF Strategic Directions 2018-2024 » qui est une consultation sur les axes stratégiques avec des questions sur les différents thèmes. Celui-ci sera traité en groupe de travail composé du DTN du Président et du Secrétaire Général.
- Un second intitulé « IOF Sustainability Policy » pour informer que l'IOF a réactivé sa Commission Environnement pour relancer leur éco-responsabilité au niveau de l'environnement sur les courses. Une consultation auprès des fédérations est également en cours.

## 2. Réclamations pour la licence-dirigeant avec certificat médical

Suite au rejet de la proposition de modification des statuts lors de l'AG de mars 2017, il redevient nécessaire que les titulaires de licences-dirigeants fournissent un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la Course d'orientation (sans mention en compétition) afin de nous conformer à l'article L231-2 du code du sport. De ce fait, des demandes de régularisation ont été renvoyées par la Fédération à l'ensemble des clubs dont les titulaires de licences dirigeants n'avaient pas encore communiqué de certificat médical. Plusieurs mails de mécontentement ont été reçus en retour.

La responsable administratif, Nathalie MATTON, fera le point sur tous les dirigeants qui n'ont pas de certificat médical à ce jour et poursuivra les demandes de régularisation. Dans certains cas exceptionnels, il est décidé de demander aux dirigeants concernés une déclaration sur l'honneur de non pratique.

Une réflexion doit être menée pour revoir l'offre des différents types de licences, à proposer tout d'abord à la Conférence des Présidents de Ligues, puis à la prochaine Assemblée Générale de la FFCO.

### 3. Conventions

Le Président et la DTN font part au Bureau Directeur de l'avancement des différentes conventions :

- CNSD: en cours de finalisation.
- UNSS : finalisée coté FFCO et envoyée à l'UNSS pour validation.
- UGSEL : à revoir.
- FFSU : en attente de relance de leur part. La DTN suit l'action.
- Swiss Orientering : en attente des propositions de la part des Suisses (cartographie, organisation de courses en France,...)

### 4. CNOSF : Dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives/Cession de droits

Le CNOSF a souhaité réaliser un ouvrage préconisant différents types d'activité sportive en fonction des pathologies concernées. La FFCO est impliquée dans ce dossier par l'intermédiaire de Catherine CHALOPIN (médecin fédéral) et Marie-Violaine PALCAU (DTN). Elles y ont travaillé et ont donc contribué à la production de ce dictionnaire. Le document est maintenant validé, va être diffusé auprès du corps médical et paramédical et la course d'orientation y figure. Le CNOSF a donc demandé au Président de la FFCO d'accorder gracieusement les droits de reproduction et de représentation de l'ensemble des contenus pour la durée d'exploitation de ce dictionnaire. Le Président informe qu'il a signé cette cession de droits.

### 5. Ministère : OPTIMOUV

Le Ministère en charge des Sports a réalisé un logiciel applicatif d'aide à l'optimisation des déplacements dans l'organisation des rencontres sportives : OPTIMOUV et en a informé par courrier la FFCO.

Le Bureau directeur prend acte de ce courrier du Ministère du 5 mai 2017.

### 6. Ministère : mise en place d'une charte et d'un comité d'éthique

La loi n°2016-261 du 1<sup>er</sup> mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs a inséré un nouvel article dans le code du sport. C'est l'article L131-15 qui oblige les fédérations délégataires à instituer en leur sein un comité d'éthique doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant et qui est habilité à saisir les organes disciplinaires. Le nouvel article L131-15-1 stipule que les fédérations sportives délégataires établissent la charte et instituent le comité prévu à l'article L131-15-1 du code du sport au plus tard le 31 décembre 2017.

Actuellement, une demande de conseils a été faite par le DTN auprès du Ministère et est en attente d'une réponse.

Le Président va mener le travail sur cette charte et la création d'un comité d'éthique avec le Secrétaire Général, en relation avec le DTN.

### 7. Demande d'exemption de redevances pour projet caritatif : MUC Orientation (34100C)

Le Président soumet au Bureau la demande du club MUC Orientation d'organiser un challenge de sprints à but caritatif et une exemption des redevances sur cette organisation spécifique.

Après discussion, le Bureau Directeur accorde cette exemption de redevances. De façon à assurer les participants, il sera nécessaire que l'organisateur déclare régulièrement les titres de participation. La Fédération émettra simultanément une facture et un avoir. Le Secrétaire Général est en charge de faire un courrier de réponse au club demandeur.

### 8. Championnat de France FFSU : demande d'exemption de taxes CN sur course qualificative

Suite à cette demande de l'organisateur, le Bureau Directeur décide que si les compétiteurs ont payé un tarif d'inscription, la FFCO n'exemptera pas l'organisateur du paiement des titres de participation et que si les compétiteurs n'ont pas payé leurs inscriptions, la FFCO accordera une exemption de taxes. Des précisions supplémentaires sont donc en attente.

Le Bureau Directeur souhaite que ce point soit clarifié et prévu dans la future convention avec la FFSU.

**20h45 :** Valérie BERGER-CAPBERN quitte la réunion et donne pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI.

### **9. Courriel Balise63 : délivrance de Pass'compet au tarif de Pass'découverte**

Le Bureau Directeur prend acte du courriel envoyé par le club Balise 63, stipulant une impossibilité d'inscrire sur le site fédéral deux tarifs pour les pass'O, leur choix d'avoir mis seulement le tarif découverte. Le Président fait remarquer qu'il restait toutefois possible de différencier les tarifs lors des inscriptions sur place.

De ce fait, le Bureau Directeur décide que le nombre d'inscrits en ligne sera facturé au tarif pass'découverte, mais que pour les inscriptions pass'compet réalisés le jour de la compétition, elles seront facturées au tarif pass'compet.

### **10. Mise en place d'un tableau de suivi d'actions BD et CD**

Le Président informe que celui-ci a été élaboré avec Valérie BERGER-CAPBERN et Marie-Claudine PERRIN. Il sera complété au fur et à mesure des réunions, permettra de suivre l'avancée des différentes actions prévues et sera accessible aux membres du Bureau Directeur dans son espace de ressources partagées.

### **11. Déroulement du CFMD : validation des résultats et réclamation ASUL**

Le Secrétaire Général fait remonter plusieurs problèmes rencontrés sur le CFMD et le Bureau Directeur en prend acte :

- des participants qui n'étaient pas sélectionnés ont participé, une première validation et une promulgation par l'arbitre de résultats erronés, un rapport d'arbitrage mettant en cause un compétiteur mécontent que son horaire de départ ait été modifié au dernier moment du fait d'une inscription de sa part dans une mauvaise catégorie qui n'avait pas été détecté lors des premiers contrôles et dont le club (ASUL 6911AR) a posé réclamation.
- Après discussion il est décidé que celle-ci n'est pas recevable, le Secrétaire Général est en charge de faire une réponse au club avec information de l'arbitre.

### **12. Calcul des points Coupe de France**

Le Secrétaire Général souligne la différence entre les résultats affichés sur le site et le nouveau règlement de calcul des points 2017 qui n'est pas pris en compte.

Le Bureau Directeur demande à Nathalie MATTON de demander au prestataire du site un devis pour la modification du mode de calcul.

Fin de séance à 22h00

Le Président  
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général  
Jean-Philippe STEFANINI

